



## Bulletin d'information sur le Service sanitaire coordonné (SSC) en Suisse Directives pour les auteurs

### Contributions à la thématique principale

Des contributions concernant le SSC sont publiées dans le bulletin d'information (thématiques organisationnelles, techniques ou liées au service sanitaire). A chaque numéro, une thématique principale, fixée par la commission de rédaction, fait l'objet d'un traitement approfondi. Les auteurs sont sélectionnés par la commission de rédaction (principe « aller chercher »).

Lors de l'élaboration du manuscrit, les auteurs doivent respecter les points suivants :

Langue	Les articles peuvent être rédigés en français, en allemand, en italien ou en anglais. Les textes rédigés en français ou en allemand sont généralement traduits (du français vers l'allemand et de l'allemand vers le français). Les articles de la SSOTS sont publiés dans la langue originale de rédaction.
Structure	Les articles doivent être structurés de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• Titre (max. 90 signes)</li><li>• Key Words (3 à 4 mots clés)</li><li>• Lead (max. 750 signes)</li><li>• Auteur(s)</li><li>• Adresse (électronique) de correspondance</li><li>• Contribution subdivisée en paragraphes et comprenant des intertitres</li></ul>
Abréviations	Les abréviations courantes (p. ex. « CFF ») sont autorisées et n'ont pas besoin d'être clarifiées. Les autres abréviations doivent être employées avec modération et explicitées. Il convient d'éviter les abréviations qui n'apparaissent qu'une seule fois dans le texte.
Tableaux, graphiques, illustrations	<i>Les tableaux, les graphiques et les illustrations doivent être livrés sous forme de fichiers séparés (et non intégrés dans le document Word).</i> Ils doivent être munis d'une légende, faire l'objet d'une numérotation continue et être mentionnés dans le texte. Les légendes doivent rendre la représentation intelligible sans l'aide du texte. Les formats graphiques suivants peuvent être envoyés par courriel : tif (résolution de 300 dpi), eps ou jpeg. Si cela n'est pas possible pour des raisons techniques, les images en couleur doivent être envoyées à la rédaction sous la forme de tirages sur papier glacé ou de diapositives. Une impression papier irréprochable est suffisante pour les présentations graphiques.
Protection des données	S'agissant de la publication d'images, l'éditeur décline toute responsabilité en matière de protection des données. En soumettant leurs images, les auteurs consentent à ce qu'elles soient publiées.
Bibliographie	Les références bibliographiques sont citées selon leur ordre d'apparition dans le texte (et non dans l'ordre alphabétique) ; elles doivent être numérotées. Les numéros correspondants sont indiqués entre crochets dans le texte.
Soumission du manuscrit	Le manuscrit complet doit être envoyé au Bureau SSC, Worblentalstrasse 36, 3063 Ittigen, ou à <a href="mailto:sandra.racine@vtg.admin.ch">sandra.racine@vtg.admin.ch</a> .

## Contributions aux rubriques

Le bulletin d'information sur le SSC comprend les rubriques suivantes : agenda, actualités, courrier des lecteurs, adresses (principe « apporter »).

Agenda	Publication de manifestations ayant au moins un caractère régional (nom de la manifestation, date, lieu, personne de contact, adresse électronique).
Actualités	Indépendamment de la thématique principale, de brèves contributions peuvent être publiées au sujet de diverses thématiques actuelles.
Courrier des lecteurs	<p>Les lettres de lecteurs sont en principe les bienvenues et peuvent être publiées si elles respectent les principes de la bienséance au niveau du fond et de la forme et qu'elles ne contiennent pas d'informations manifestement erronées. Les règles suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lettres doivent contenir l'adresse complète, la fonction et la signature du lecteur.</li> <li>• Seules les lettres mentionnant le prénom, le nom, la fonction et le domicile du lecteur sont publiées.</li> <li>• Les lettres ne doivent pas dépasser 1800 signes. Si elles ne respectent pas cette exigence, elles sont renvoyées afin d'être raccourcies.</li> <li>• La rédaction se réserve dans tous les cas le droit de refuser de publier des lettres sans justifier sa décision.</li> <li>• Nous déclinons toute responsabilité.</li> <li>• Les lettres anonymes ne sont en principe pas publiées et finissent dans la corbeille à papier.</li> <li>• Les lettres de lecteurs ne donnent lieu à aucune correspondance (ni écrite ni téléphonique).</li> </ul>

## Public cible du bulletin d'information sur le SSC

Collaborateurs et cadres de tous les partenaires du SSC (p. ex. médecins cantonaux, pharmaciens cantonaux, mandataires cantonaux pour le SSC, chefs d'état-major des états-majors de conduite civils des cantons, directions de la santé, personnel hospitalier, membres des services de sauvetage et des centrales d'appels d'urgence, associations de samaritains, Croix-Rouge suisse, tous les médecins incorporés dans l'armée, membres de la SSOTS, membres de la SSMUS, instructeurs PCi), politiciens de tous les échelons, écoles du secteur de la santé.

## Remarques rédactionnelles concernant la formulation non sexiste

Si, par souci de lisibilité, le masculin générique est employé, l'article s'adresse bien entendu aussi aux femmes.

Les présentes directives destinées aux auteurs font partie intégrante du concept de rédaction du 16 juillet 2007.

Au nom de la commission de rédaction du bulletin d'information sur le SSC  
Sandra Racine, rédactrice en chef

Va à :  
Auteurs et collaborateurs du bulletin d'information sur le SSC

Pour info :  
Commission de rédaction du SSC, état-major de rédaction de la SSOTS, mandataires cantonaux pour le SSC, médecins cantonaux, Bureau SSC (b)

Bureau du Service sanitaire coordonné  
Worbentalstrasse 36, CH-3063 Ittigen  
Tél. +41 58 464 27 15, fax +41 58 464 27 44  
Sandra.Racine@vtg.admin.ch  
www.ksd-ssc.ch

